



# FLASH

## D'INFORMATION

### RH

*23 décembre 2020*

Ce flash d'information informe les salariés de Latécoère en France dans le cadre du projet de réorganisation annoncé le 25 septembre 2020.

La réunion de négociation du 22 décembre 2020 avec les instances représentatives du personnel de la société Latécoère SA a permis de poursuivre les discussions autour du **projet d'accord amplifiant le recours au dispositif spécifique d'APLD**, et des modalités d'un **projet d'accord APC (Accord de Performance Collective)** contribuant à rattraper le déficit de compétitivité de la branche. Ces projets proposés par la Direction permettraient de sauver 114 emplois au sein de la branche Aérostructures et des fonctions Groupe.

Lors de cette réunion, la Direction a également :

- présenté **des mesures d'accompagnement complémentaires** portant sur un allongement du congé de reclassement, et sur le budget alloué à la formation et à la création d'entreprise,
- proposé un **PDV différé**, avec une date de départ au plus tard le 31/12/22, pour 10 salariés.

Les discussions vont se poursuivre au cours de 4 réunions de négociation, dont 2 additives, programmées d'ici au **15 janvier 2021**.

#### **Pourquoi recevez-vous ce flash d'information ?**

Vous recevez cet e-mail car vous êtes salarié(e), intérimaire ou stagiaire du groupe Latécoère en France (sociétés LATElec SAS et Latécoère SA). Vous pouvez demander à recevoir ces flashes d'information directement sur votre e-mail privé en adressant votre demande à [RHinfo@latecoere.aero](mailto:RHinfo@latecoere.aero), et en précisant votre nom, prénom, site de rattachement et matricule. Toute autre demande adressée à cet e-mail ne pourra pas être traitée. Pour toute question, rapprochez-vous directement de votre manager. Retrouvez également ces flashes d'information sur la page web

[www.latecoere.aero/RHinfo](http://www.latecoere.aero/RHinfo) (accessible depuis tout appareil). Toute diffusion externe est prohibée.

**LATÉCOÈRE**